

Inspection académique  
du Lot

Division des personnels

Dossier suivi par  
Monique BREIL  
Téléphone  
05 65 53 37 51  
Fax  
05 65 53 37 38  
Mél.

[ddp46@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46@ac-toulouse.fr)

Cité administrative  
Quai Cavaignac  
BP 286  
46005 Cahors cedex

Cahors, le 04 septembre 2009

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale du LOT

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale chargés de circonscription

**Objet :** Projet d'école 2009-2012

**Références :** - Loi d'orientation n°2005-380 du 23/04/2005  
- Circulaire n°2009-068 du 20/05/2009 – B.O. N°21 du 21/05/2009

Je vous prie de trouver ci-joint le nouveau support de présentation du projet d'école pour la période 2009-2012.

Destiné à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves, c'est-à-dire l'acquisition des connaissances et des compétences des paliers 1 et 2 du socle commun, le projet d'école définira les modalités particulières de mise en oeuvre des objectifs et programmes nationaux en fonction des caractéristiques des élèves et de l'école qui les accueille.

Le support joint doit vous permettre d'affiner votre analyse des résultats de l'école, globalement, par cycle et suivant les problématiques éducatives spécifiques, d'identifier en particulier les points de fragilité des élèves aux différentes étapes de leur parcours et d'engager une réflexion collective sur les processus d'apprentissage afin de dégager des priorités en terme d'objectifs et de choix stratégiques.

Le projet d'école doit avant tout répondre à la question centrale de l'efficacité pédagogique vis à vis des besoins éducatifs recensés et des moyens mobilisés, et ne peut de ce fait se limiter à un catalogue d'actions ou à la juxtaposition de volets thématiques.

Le calendrier de mise en oeuvre sera le suivant :

✓ courant septembre (dates précisées par les IEN) :  
réunions par circonscription où je préciserai les principes et le cadre de mise en oeuvre du nouveau projet d'école

✓ septembre – fin octobre :  
. formalisation du projet d'école et transmission du document support à l'IEN  
. 2 demi-journées (équivalentes à la 2ème journée de pré-rentrée) seront prévues pour permettre la concertation nécessaire.

L'équipe de circonscription sera à votre disposition pour vous aider dans cette démarche auto évaluative et prospective essentielle.

Je vous remercie de l'attention et du soin que vous ne manquerez pas d'apporter à la préparation et formalisation collective de votre projet d'école, qui traduit la hauteur et la qualité de votre engagement et de vos ambitions pédagogiques et éducatives.

Bon courage et bonne rentrée à tous.

**Inspection académique  
du Lot**

Division des personnels

Dossier suivi par  
Monique BREIL  
Téléphone  
05 65 53 37 51  
Fax  
05 65 53 37 38  
Mél.

[ddp46@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46@ac-toulouse.fr)

Cité administrative  
Quai Cavaignac  
BP 286  
46005 Cahors cedex



Jean-Jacques LACOMBE